

## REUNION DU 13 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de Marigny-le-Lozon se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	07/11/2018	Affichage	14/11/2018
-------------	------------	-----------	------------

les membres du conseil municipal : LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic, LE BUZULLIER Chantal.

Absents excusés : LE BUZULLIER Chantal, MAUDUIT Ludovic, BESSON Huguette, GUESDON Joël.

Absents : HEUGUET Cédric , HELAINE Stéphane, LE BIHAN Stéphane.

Pouvoirs : LE BUZULLIER Chantal donnant pouvoir à MONTAGNE Noël ; MAUDUIT Ludovic donnant pouvoir à BISSON Valérie

Le conseil municipal, après avoir désigné Cédric DOLOUE comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018.

### **DELIBERATION PORTANT DESAFFECTATION ET ALIENATION DU CHEMIN RURAL DE LA CHENEE POUR PARTIE APRES ENQUETE 181113-01**

Par délibération en date du 12 juin 2018 le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de la Chénée pour partie bordant les parcelles B260, 285, 286, 287, 288 et B 258 et 259 en vue de sa cession à l'EPCI Saint-Lô Agglo.

L'enquête publique s'est déroulée du 5 septembre 2018 au 20 septembre 2018.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il vous est proposé :

- de désaffecter le chemin rural dit de la Chénée pour partie, en vue de sa cession;
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDEM50 POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2020. 181113-02**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à

compter du 1er janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a décidé de créer un groupement de commandes départemental pour la fourniture d'électricité des bâtiments (>36 kVA) et installations d'éclairage public.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire manchois pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Manche) et que le début de fourniture est fixé au 1er janvier 2020 ;

Monsieur le Maire indique que dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le SDEM50 à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à (résultat du vote à compléter), le Conseil Municipal,

- Autorise l'adhésion de la commune de Marigny-le-Lozon au groupement de commandes coordonné par le SDEM50, pour l'achat d'électricité ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, convention de groupement permanente qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune de Marigny-le-Lozon; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SDEM50 ;
- Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité sur le département de la Manche » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (ENEDIS), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.
- Précise que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

## **Questions diverses**

### **LABEL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS DE NORMANDIE :**

A la demande du jury départemental, le jury régional a visité notre commune et apprécié la qualité du fleurissement. Il a décidé d'attribuer la première fleur.

### **FERMETURE MAIRIES:**

- Du 22/12 au 06/01 : fermeture de la mairie de Lozon
- 24/12 ; 28/12 après-midi et 31/12 : fermeture de la mairie de Marigny

### **CALENDRIER DES ELUS :**

- Le 11 décembre à 20h30 : prochain conseil municipal
- Le 18 décembre à 19h : réunion du personnel
- Le 18 janvier à 20h30 : vœux du Maire de Marigny